

De même que la criminalité est la part de la déviance qui reçoit le plus d'attention de l'opinion publique et de ceux qui la façonnent, la police est l'agence de contrôle social dont l'action est la plus visible et la plus dramatisée. Cette première homologie n'est en réalité qu'un indice d'un phénomène beaucoup plus général et qui nous servira parfois de fil d'ariane dans notre enquête sur les appareils policiers. Comme l'ont souligné avec force des auteurs comme Black (1983) et Manning (1980), la criminalité et l'action déployée par l'État pour la contrôler peuvent être joints par des correspondances de structure si systématiques qu'elles paraissent souvent n'être que des images inversées l'une de l'autre. Ce dernier énoncé, dont nous fournirons plusieurs illustrations, doit s'entendre dans son sens descriptif et n'implique en lui-même aucun jugement de valeur sur les opérations de la police.

À titre d'illustrations initiales des correspondances auxquelles nous venons de nous référer, nous formulerons trois propositions relatives à la connaissance que l'on peut tenter d'acquérir de la police et de la criminalité.

A. Notre première proposition se formule comme suit: comme le comportement criminel, l'action policière est un objet qui oppose une résistance délibérée au projet de connaître. Cette résistance est d'une nature profondément différente des obstacles que rencontrent les efforts pour constituer un savoir dans les sciences de la nature et dans la plupart des sciences humaines: l'action policière, comme la délinquance, n'est pas un objet qui est *disponible* pour la théorie. Non seulement se dérobe-t-il¹ mais, à la différence cette fois du comportement illégal, cette dérobade est parfois institutionnalisée par des législations comme la *Loi sur les secrets officiels* qui préservent la confidentialité des opérations.

* Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal.

1. Les deux appendices d'Ericson (1981) sont éloquentes sur les difficultés d'étudier la police. L'appendice A contient une critique très vive des conclusions d'Ericson par le Bureau des commissaires (*Board of Commissioners*) qui l'avait initialement autorisé à effectuer sa recherche. Ericson réplique brièvement à ces critiques dans l'appendice B de son livre. Ericson est loin d'être le seul chercheur à avoir eu des démêlés avec un organisme policier: la publication des travaux de Greenwood *et al.* (1975) avait également suscité un tollé parmi les organisations policières et Greenwood a dû consentir à nuancer ultérieurement ses conclusions. Pour une discussion éclairée de ces problèmes, voir Van Maanen (1978).